

Convocqué le 06/11/21, le conseil s'est réuni le 19/11/2021 à 18h30
 Le Secrétariat est assuré par T. Nonnotte
 Absents = excusés = P. Treye, L. Vanardois / proc à G. Guenot et A. Bessuik
 non excusés = J. Petitjean, S. Leblanc

→ Dématérialisation des ADS ----- 21/19

À partir du 01/01/2022, toutes les communes de France doivent être en capacité de recevoir les demandes d'urbanisme (PC, DP, CU et DIA) par voie dématérialisée. L'utilisateur aura la possibilité de déposer son dossier soit au format papier soit de manière dématérialisée.

Dans ce cadre, GBM a décidé de mettre à disposition de l'ensemble, un téléservice mutualisé adapté aux compétences respectives des communes et de GBM en matière d'urbanisme et nommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. Pour cela une convention est proposée aux communes membres. Après exposé du contenu de la convention par le maire, le Conseil se prononce pour l'adhésion au téléservice GNAU et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de ce téléservice.

→ Taxe d'Aménagement à compter du 1/1/2022 --- 2/10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir la Taxe d'Aménagement, à compter du 01/01/2022, à son taux actuel = 5% sans appliquer aucune exonération.

→ Décisions :

- Référent Sybest : Thierry Nonnotte se porte volontaire pour assurer l'interface avec le Sybest et les usagers de la commune.

- Repas des aînés : Pour 2021, Covid nous a contraint à renoncer à ce moment de convivialité avec les communes de Marchaux, Chaudfontaine et Chatillon-Guyotte.

Pour 2022 le conseil décide de renouveler la distribution d'un bon cadeau, d'une valeur de 35€, échangeable au restaurant l'Olivier, jusqu'au 30 juin 2022, pour les personnes de plus de 70 ans.

- Voeux de la Commune aux habitants.

Sur proposition du maire, les conseillers présents en séance (6 pour 1 abstention) décident :

- de rétenir la date du 21 Janvier à 18h30
- Seuls les habitants de Braillans seront conviés à cette manifestation (invitation personnelle avec coupon-réponse)

→ Informations.

- Le maire fait le point sur les travaux en cours dans le cimetière intercommunal situé à Marchaux.
- Le maire donne lecture du compte-rendu dressé à l'occasion du Conseil d'école du 18/10/2021.
- M.A. Sawayre relate les points importants débattus en réunion du SEEB du 18/10/2021.
- Un nouvel agent a été nommé pour notre secteur, il s'agit d'Alexandre Boulay qui rencontrera le maire et les garants le 01/12 à 18h15.

Autres ...

- T. Nonnotte informe le conseil sur :
- la mise en place des nouveaux luminaires,
 - les travaux effectués sur le réseau d'eau potable,
 - la fibre :
 - installée à la Navie et manque de disponibilité sur le secteur bas du village notamment
 - la situation du blaireau qui est classé gibier.

La séance est levée à 20h.

Le Maire

Le secrétaire

Le Conseil